

ORGANISATION DE LA FORMATION

DURÉE

- **70 H** de formation liée au développement des compétences
- **21 H** de formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau II

DATES DE FORMATION

2025

- **Session 1** : Du 03/03/2025 au 19/03/2025
- **Session 2** : Du 02/06/2025 au 19/06/2025
- **Session 3** : Du 24/11/2025 au 10/12/2025

2026

- **Session 1** : Du 09/03/2026 au 25/03/2026

EFFECTIFS

12 places par session de formation

MODALITÉ DE FORMATION

- En présentiel
- Dans les locaux de l'IFSI-IFAS-IFA de Nevers
**15, rue du Donjon
58000 NEVERS**

ACCESSIBILITE

L'institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus de renseignements, nous vous conseillons de prendre contact avec le référent handicap des instituts à l'adresse suivante :

chan.ifssec@ght58.fr

L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite de véhicule sanitaire léger et de l'ambulance.

Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance.

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire-ambulancier (modifié par l'arrêté du 04/07/2024)



Lieu d'exercice de l'Auxiliaire Ambulancier-e

- Entreprise de transport privée
- Secteur associatif
- Etablissement de santé public
- Etablissement de santé privé



Directrice : Mme Sophie NOURRY

Coordonnateur pédagogique : M. Cédric VOLLBRECHT

Secrétariat : Mme Océane BOUCHETARD



Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins



FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER-E



Institut de formation d'Ambulanciers de Nevers



15, rue du Donjon
58000 NEVERS



03.86.71.84.20



chan.ifssec@ght58.fr

Pour plus de renseignements, consultez notre site internet : www.ifssec-nevers.fr

PRÉ REQUIS

- Avoir au minima 18 ans
- Fournir :
 - Une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après visite médicale
 - Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'Ambulancier
 - Un certificat médical de vaccination
- Avoir terminé la période probatoire de votre permis de conduire (3 ans pour un apprentissage normal ramené à 2 ans en cas de conduite accompagnée)



MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des méthodes pédagogiques diversifiées :

- **Enseignement magistral**
- **Travaux dirigés**
- **Mise en pratique simulée**
- **Jeux de rôle**
- **Partage d'expérience**
- **Exercice pratique**

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences se fait en continu tout au long de la formation :

- **Assiduité sur l'ensemble des 91h00 de formation**
- **Evaluation en continu**
- **Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU Niveau 2) par des mises en situation**

COMPÉTENCES ACQUISES EN FIN DE FORMATION

- **Savoir apprécier** une situation et assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient seul ou en équipe.
- **Respecter** les normes et pratiques d'hygiène pour prévenir les risques de transmission d'infection.
- **Assurer** la manutention dans le respect des règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
- **Respecter** les règles et pratiques pour garantir la sécurité du transport sanitaire.
- **Appliquer** les règles déontologiques, éthiques et les valeurs de la profession.
- **Assurer** la gestion administrative du dossier d'une personne transportée.

VALIDATION

- Attestation de suivi de la formation
- Attestation de formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU)



TARIFS

Coût de la formation : 1200 € + 200 € (AFGSU)

Des prises en charge financières sont possibles selon votre situation.

Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivants :

- France Travail
- Votre employeur